



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/11/17

Reçu en Préfecture le : 21/11/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 20 novembre 2017**  
**D-2017/485**

***Aujourd'hui 20 novembre 2017, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER,

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Alain SILVESTRE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Catherine BOUILHET

## **Équipement en tableaux numériques interactifs des écoles privées sous contrat d'association. Autorisation. Décision.**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2010, la Ville de Bordeaux a lancé dans le cadre du projet « Bordeaux, cité digitale » en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde (DSDEN 33) l'équipement de tableaux numériques interactifs (TNI) ou de Vidéoprojecteurs interactifs (VPI) avec pour objectif de favoriser l'accès de tous les enseignants et élèves bordelais aux ressources numériques, en particulier à internet et à leur usage pertinent en classe.

Visant à encourager l'usage des nouvelles technologies, des appels à projets auprès des enseignants des écoles publiques ont été lancés afin de permettre d'équiper toutes les salles de classes élémentaires volontaires. 400 TNI / VPI ont ainsi été déployés.

Parallèlement, les établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique qui répond à la volonté du Ministre de l'Éducation Nationale de développer l'usage du numérique à l'école primaire.

Dans les mêmes conditions que les écoles publiques, les équipes pédagogiques ont donc répondu chaque année à l'appel à projets proposé à l'ensemble des enseignants. Les dossiers présentés ont fait l'objet d'une validation conjointe par la direction diocésaine de l'enseignement catholique, les services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde et la Mairie de Bordeaux. A ce jour 133 TNI ont été subventionnés par la Ville de Bordeaux depuis 2011.

A la rentrée scolaire de septembre 2017, les écoles Assomption Sainte Clothilde et Le Mirail ont bénéficié d'une ouverture de classe en élémentaire qu'il y a lieu d'équiper en VPI.

Ceci représente une subvention de 2 698 euros par école pour l'année 2017, soit 5 396 euros au total pour les deux écoles concernées.

En conséquence, afin d'accompagner ces établissements dans leurs équipements en matériel numérique, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Consentir à une subvention aux écoles privées Assomption Sainte Clothilde et Le Mirail de 2 698 euros par école pour un VPI, ce qui correspond au coût moyen d'un VPI installé dans les écoles publiques (tableau, poste de travail et visualisateur),
- Procéder au versement de cette subvention de 5 396 euros sur les comptes bancaires de l'union départementale des organismes de gestion de l'enseignement catholique (UDOGEC33) qui procédera à l'achat de ce matériel.

Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours sur l'opération P0650001T40, fonction : 213 et compte : 20 421.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 novembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Emmanuelle CUNY**